

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MERCREDI 11 JUIN 2025**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 11 JUIN 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le **MERCREDI 11 JUIN** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 juin 2025.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** :

Mme CATTY Christine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.  
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.  
M. BOULET Guillaume a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.  
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. BOULET Michel.  
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.  
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.  
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

---

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 20h30

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**2025-06-N° 9 bis**

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AV 199, d'une superficie d'environ 750 m<sup>2</sup>, sise Rue du Halage à AIRE-SUR-LA-LYS.

Monsieur Cyril BRUGE souhaite se porter acquéreur de ladite parcelle.

**VU** l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 art.3 VII qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

**VU** l'article L.1 212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

**VU** l'article L3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeubles poursuivis par les collectivités territoriales ;

**VU** les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente ;

**VU** l'avis rendu par le service local du domaine le 9 avril 2025, saisi sur la valeur vénale du bien estimé à 11.250 € HT ;

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 - DE DONNER SON ACCORD** pour la cession de la parcelle cadastrée AV 199, d'une superficie d'environ 750 m<sup>2</sup>, sise Rue du Halage à AIRE-SUR-LA-LYS, au profit de Monsieur Cyril BRUGE, pour un montant de 11.250 € HT, conformément à l'avis du service local du Domaine du 9 avril 2025 et au plan de cadastre ;

**ARTICLE 2 - D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette cession ;

**ARTICLE 3 - DE DIRE** que Maître VERBECQ - Notaire Avenue Vauban à AIRE-SUR-LA-LYS, représentera la Commune, **ETANT PRECISE QUE :**

- les frais préalables à la vente (notaire, bornage, ...), ainsi que la clôture du terrain, seront à la charge du futur acquéreur ;
- aucune servitude ne grèvera ladite parcelle.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



Mairie d'Aire sur la Lys  
PAS DE CALAIS